

## FICHE DE CADRAGE DU GROUPE DE TRAVAIL : « PERIMETRES ET CARTE DES TERRITOIRES »

### Objectifs fixés par la loi MAPAM

---

Les résultats du groupe de travail doivent permettre d'alimenter les rapports dont la réalisation est confiée par la loi à la mission de préfiguration, ces rapports devant eux-mêmes servir d'appui au contenu des ordonnances ou des décrets.

Les rapports selon la loi MAPAM :

- « La mission conduit des travaux préparatoires à la définition du périmètre des territoires répondant aux conditions définies à l'article L. 5219-2 du même code. »

Décret selon la loi MAPAM :

- La loi (art. 5219-2) prévoit que « Le périmètre du territoire et le siège du conseil de territoire sont fixés par décret en Conseil d'Etat, après consultation par le représentant de l'Etat dans la région d'Île-de-France compétente des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, qui disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis. »

Par ailleurs, la loi fixe d'emblée certaines « règles du jeu » (5219-2) :

- Le périmètre respecte celui des communes de la MGP ;
- Les EPCI existants au 31 décembre 2014 sont insécables ;
- Le ressort territorial de la commune de Paris constitue un territoire ;
- La définition de ces périmètres peut prendre en compte les CDT.

### Points à préciser à la lecture de la loi

- Quel processus de concertation des communes et des EPCI par le Préfet dans la constitution de la carte des territoires ? quel accompagnement par Paris Métropole, par la mission de préfiguration ?
- Quelle démarche envers les collectivités limitrophes susceptibles d'intégrer le périmètre de la MGP ?
- Quelle prise en compte des périmètres des CDT pour l'élaboration de la carte des territoires ?

### Objet du groupe de travail et problématique

---

Le groupe de travail s'articule autour de deux objectifs :

1/ aboutir à une proposition documentée et partagée de carte des territoires de la MGP, par le dialogue et la coopération entre les collectivités, en lien étroit avec l'Etat

2/ rechercher l'échelle et le périmètre optimaux, en intégrant des exigences de mixité sociale, économique et fonctionnelle, en se basant sur la réalité des bassins de vie et d'emploi (intercommunalités actuelles, CDT, conditions socio-économiques, taux d'emploi ...) et en veillant à éviter les effets frontières – au sein de la métropole et entre la MGP et la grande couronne – un travail pourrait être fait à cet égard en lien avec la « montée » des intercommunalités extérieurs à la MGP.

## **Orientations proposées pour le groupe de travail**

---

### 1. Travail sur les périmètres des territoires

Ce travail pourra s'appuyer sur deux piliers complémentaires : la volonté de coopération des collectivités et la confrontation aux données objectives.

Il s'agit de se baser sur la carte actuelle des intercommunalités et des CDT, de sonder les rapprochements potentiels déjà « pré-négociés », d'inventorier les points de désaccord ou d'insuffisance, de mettre sur la table l'ensemble des données existantes, pour éclairer les choix des collectivités et qu'en dialogue avec Paris Métropole soient réalisées des propositions quant aux périmètres souhaités pour les territoires – en tenant compte du caractère insécable des EPCI et de la potentielle adhésion de collectivités adjacentes, dont il convient de connaître rapidement les intentions.

### 2. Travail sur l'articulation de la carte des territoires et l'évolution des intercommunalités de grande couronne

Il s'agit de permettre une articulation cohérente entre les conseils de territoires, la MGP et les intercommunalités de grande couronne. Dès lors, Paris Métropole – par l'intermédiaire du groupe de travail – pourrait être, en lien étroit avec la Région, le lieu de dialogue et de mise à disposition d'outils pour les collectivités concernées par la rationalisation dans l'Unité Urbaine (la loi MAPAM stipulant que ces intercommunalités doivent atteindre un seuil de 200.000 habitants minimum avant le 31 décembre 2015).

Nota : Paris Métropole pourrait par ailleurs « visiter » le périmètre de la MGP et proposer que la mission expertise les risques d'effets frontières avec la grande couronne et formule des préconisations pour les prévenir.

-----  
**Elus pilotes du groupe** : Jean-Marc Nicolle + Jean-François Vigier + Christian Favier